

# ANNEXE 1 : DISPOSITIONS FINANCIERES 2019/2020

	<u>€uros</u>
<b>I - FRAIS DE CHANGEMENT DE CLUBS</b>	
. Joueurs/Joueuses : Vétérans, Séniors, Séniors Féminines, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	80,00
. Joueurs/Joueuses : U6 (F) à U17 (F)	Gratuit
. <b>CONDITIONS PARTICULIERES :</b>	
- U20 quittant un Club en NON ACTIVITE SENIOR	Gratuit
- Reprise d'activité en catégorie U18 ou supérieure	15,00
- Joueur quittant un club en non activité dans la catégorie d'âge et la catégorie immédiatement supérieure	15,00
<b>II - FRAIS DE DOSSIERS</b>	
. Réserves, réclamation, demande d'évocation (compétitions régionales)	40,00
. Ouverture de Dossier par la C.R. Discipline – Minimum	20,00
. Frais de dossier devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire	100,00
. Opposition à Changement de Club	25,00
. Recours pour refus abusif de délivrance de l'Accord du club quitté dématérialisé	10,00
. Copie de Dossier et Envoi	30,00
. Permis de Conduire : Educateur manquant par Match	40,00
. Ouverture d'un dossier de Double surclassement	20,00
. Frais d'envoi de formulaire de demande de licences supplémentaires (par tranche de 50 D.L)	10,00
<b>III – AMENDES</b>	
. Défaut de transmission du changement de nom ou de siège social	20,00
. Défaut de déclaration de la non-activité	100,00
. Inscription sur la feuille de match d'une personne non licenciée	150,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche	20,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche (en situation de récidive)	50,00
. Club sanctionné de la perte du match par pénalité à la suite de réserves, réclamations et/ou d'évocations lors des deux dernières rencontres de compétitions officielles	200,00
. Demande d'autorisation d'organisation d'un match ou tournoi amical hors délais	60,00
. 1 <sup>er</sup> avertissement (compétitions régionales)	15,00
. 2 <sup>ème</sup> avertissement (compétitions régionales)	25,00
. 3 <sup>ème</sup> avertissement (compétitions régionales)	35,00
. Exclusion (compétitions régionales)	40,00
. Match joué sur terrain neutre par pénalité	110,00
. Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (art.46.a) dernier alinéa Statut de l'Arbitrage)	60,00
. <b>Modification de programmation ultérieure au délai de 15 jours précédant la date de la rencontre</b>	<b>30,00</b>
. <b>Club déclarant forfait à l'occasion d'une rencontre organisée par la Ligue</b>	<b>150,00</b>
. <b>Club déclarant forfait à l'occasion du Plateau Régional d'Accession en championnat régional</b>	<b>200,00</b>
. <b>Club refusant l'accession et/ou la participation en championnat régional</b>	<b>200,00</b>
. <b>Défaut d'engagement en Coupe Gambardella pour les clubs Régionaux Séniors</b>	<b>150,00</b>
. <b>Infraction aux dispositions des « Couleurs des Equipes » des championnats régionaux</b>	<b>30,00</b>
. <b>Absence de ballon mené par les clubs sur un terrain neutre lors d'une rencontre</b>	<b>50,00</b>
. <b>Absence injustifiée de l'éducateur désigné sur le banc de touche</b>	<b>40,00</b>
. <b>Absence de paiement des indemnités et frais de déplacement des Officiels par le club visité</b>	<b>30,00</b>
<b>IV – PRIX DE VENTE AUX CLUBS DES LICENCES-ASSURANCE</b>	
. Vétéran, Séniors, Séniors Féminine, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	<b>23,50</b>
. U17 (F) à U14 (F)	<b>18,50</b>
. U13 (F) à U10 (F)	<b>15,50</b>
. U9 (F) à U6 (F)	<b>12,00</b>
. Dirigeant(e)s, Animateur, Educateur Fédéral	<b>19,50</b>
. Technique Régionale	<b>61,50</b>
<b>IV - FIXATION DU DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES DE LIGUE</b>	
. Clubs de Régional 1 et Régional 2	185,00
. Clubs de <b>Régional 1</b> Féminine et <b>Régional 1</b> Futsal	155,00
. Clubs participant aux Championnats de Ligue Jeunes toutes Catégories	80,00
. Clubs de « Beach-soccer »	50,00



#### **V - COTISATION REGIONALE LIGUE**

. Clubs de L1	800,00
. Clubs de L2	600,00
. Clubs de National 1, D1 Féminine	450,00
. Clubs de National 2 et National 3, D1 et D2 Futsal, C.N Foot Entreprise, D2 Féminine	350,00
. Clubs de Régional 1 & Régional 2, <b>Régional 1 &amp; Régional 2</b> Jeunes, <b>Régional 1</b> Féminine, <b>Régional 1</b> Futsal	230,00
. Clubs de D1 & D2 Seniors, et Foot Entreprise	150,00
. Tous les autres Clubs de Districts (sauf Beach-Soccer)	70,00
. Clubs nouveaux pour les 2 premières Saisons	30,00

#### **VI - FOND DE GARANTIE MUTUALISÉ (plafonné à 20.000 €)**

. Cotisation par Club	30,00
-----------------------	-------

